

Mémento 2020

En raison de la situation COVID-19, plusieurs manifestations prévues dans le courant de l'été 2020 ont été annulées. Ces informations sont mentionnées en tout temps sur le site internet communal: www.arnex-sur-orbe.ch sous la rubrique «Actualités- Agenda des manifestations»

Jeudi 3 septembre 2020

- Conseil général, salle du sous-sol du collège à 20h00

Samedi 22 août 2020

- 50^{ème} du FC Arnex

Dimanche 20 septembre 2020

- Balade gourmande, organisée par le Groupement des vignerons d'Arnex

Samedi 26 septembre 2020

- Bal, organisé par la Société de Jeunesse d'Arnex

Dimanche 25 octobre 2020

- Repas de soutien, organisé par la Société du Chœur Mixte d'Arnex

Dimanche 1^{er} novembre 2020

- Journée d'offrande, organisée par la Paroisse d'Orbe-Agiez

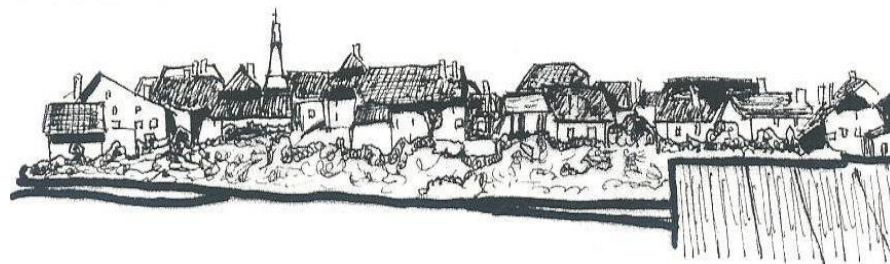


Bois de feu



Nous vous rappelons que du bois de feu vert peut être commandé en prenant contact avec Monsieur Bernard Bovet au 079/ 671 00 26 ou 024/ 441 61 48.

La Municipalité



Arnex info N°2

Jun 2020

Bureau communal – tél. 024 441 51 37 – fax 024 441 51 37

[Nouveau site internet : www.arnex-sur-orbe.ch](http://www.arnex-sur-orbe.ch)

Heures d'ouverture

Greffe, secrétariat communal mardi de 9h00 à 10h30
greffe@arnex-sur-orbe.ch jeudi de 18h30 à 19h30

Bourse communale
Service des finances 024/ 441 51 37
bourse@arnex-sur-orbe.ch

Contrôle des habitants
Police des étrangers mardi de 19h00 à 20h00
Office du travail jeudi de 9h00 à 11h00
habitants@arnex-sur-orbe.ch

Agence postale à Arnex-sur-Orbe & Boulangerie – Epicerie Court



Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
6h15 à 12h00 et de 15h00 à 18h30
Samedi de 7h00 à 12h15





Nos remerciements à Monsieur René Gauthey

Cher René,

C'est avec regret que la municipalité a dû accepter ta démission. Nous tenons à te remercier pour ta disponibilité et ta gentillesse envers les citoyens ainsi que ta bonne humeur.

René, prends soin de toi et de ton épouse.

Nous te remercions une nouvelle fois pour le travail accompli et te souhaitons, ainsi qu'à ton épouse, une bonne santé et une belle retraite.

Carine Gigandet, pour la Municipalité

Boîte à livres

Vous pouvez prendre un livre qui vous plaît et après l'avoir lu, le reposer dans cette boîte à livres, ou dans une autre, ou le transmettre à une de vos connaissances. Vous pouvez également déposer les livres qui vous ont plu et dont vous ne voulez plus.

Les livres déposés, romans, documentaires, livres de cuisine ou livres pour enfants doivent être en état et pas trop anciens. Merci de ne pas mettre des brochures publicitaires, politiques ou religieuses. Le cas échéant, elles seront retirées et jetées.

Nous nous permettons de vous rappeler que ce lieu ne remplace pas la déchetterie.

Un grand merci à Madame Brigitte Débieux pour la gestion de ce lieu de partage.

Bonne lecture



André Roch, syndic

Le calendrier de l'Avent 2019

Merci aux 24 participants pour leur magnifique fenêtre de l'Avent. Que de belles idées !

Merci à vous tous qui avez fait vivre ces fenêtres en venant partager un moment de convivialité durant le mois de décembre.

Nous vous donnons déjà rendez-vous début novembre pour un apéro-inscription pour l'édition 2020. Plus d'informations vous seront transmises dans un prochain Arnex-Info.

Carole Monnier et Amélie Bovet

Conseil général

Chers Conseillers, chères Conseillères,

Au vu de la situation liée au coronavirus ainsi qu'aux mesures d'hygiène édictées par le Conseil Fédéral, la décision a été prise de reporter le Conseil Général du 11 juin au **3 septembre 2020**.

Au plaisir de vous revoir en septembre prochain.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été et prenez soin de vous.

Pour le bureau du Conseil
Cathy Siegenthaler - Secrétaire

Vous avez pour projet de visiter la Suisse cet été ?

Ces informations sont disponibles sous: www.arnex-sur-orbe.ch

Avec la carte journalière «Commune» des CFF, voyagez une journée entière, à travers toute la Suisse.

Vous voulez découvrir la Suisse au moyen des transports publics? Elle vous permet de voyager en 2ème classe (en train, bateau, car postal, tram et bus) dans presque toutes les régions de notre pays. Profitez de cette belle opportunité et partez à l'aventure!

Pour qui?

Les Communes de l'Abergement, Agiez, Arnex-sur-Orbe, Montcherand, Orbe, Rances, Sergey et Valeyres-sous-Rances proposent chaque jour 5 cartes journalières pour leurs habitants.

Comment obtenir la carte ?

Réservation sur le site internet de la Commune d'Orbe :

www.orbe.ch

Réservation par tél. au 024 442 92 22 ou à la réception de l'Hôtel de Ville. Les cartes sont à retirer à la réception de l'Hôtel de Ville d'Orbe

Pour quel prix et à quelle conditions?

Prix de la carte journalière: fr. 42.-

Valable uniquement le jour de validité indiquée sur la carte.

Valable sur le rayon de validité de l'abonnement général.

Valable sans demi-tarif.

Valable en 2ème classe.



Attention!

La réservation doit être confirmée par le paiement/retrait de la carte dans les 3 jours qui suivent la réservation



AVIS A LA POPULATION – ANALYSE EAU POTABLE

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution d'eau et suite à une analyse des risques, la Commune effectue des prélèvements d'eau potable à divers endroits du réseau. Ces prélèvements sont effectués tout au long de l'année afin de s'assurer d'une qualité d'eau irréprochable en tout temps. L'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud, de par son rôle de haute surveillance, procède également ponctuellement à des prélèvements pour analyses officielles.

Les dernières analyses effectuées sur le territoire communal démontrent une concentration de métabolites du fongicide chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Malgré le fait que l'Office fédérale de la sécurité des consommateurs et des affaires vétérinaire (OSAV) précise que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, la Municipalité, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant la législation en vigueur. Car un risque pour la santé des consommateurs, à long terme, ne peut être exclu.

L'interdiction d'utilisation du chlorothalonil au 1^{er} janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, bien qu'il soit difficile, à ce jour, de se positionner sur la durée de sa présence dans nos ressources en eau. Sachant que toutes nos ressources sont touchées par cette problématique et qu'aucune solution technique dans l'immédiat n'est envisageable. La Municipalité a pris les mesures nécessaires afin de rappeler l'interdiction de utilisation de ce fongicide aux personnes concernées. Ainsi nous espérons que lors des prochaines analyses cette problématique sera résolue.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de la concentration de ces métabolites et des mesures prises au fur et à mesure de nos réflexions.

La Municipalité



Contrôle officiel – Eau potable

Prélèvement du: 22 avril 2020 à 08h55

N°d'échantillon : 20-15868- collège – corridor du rez de chaussée – robinet du lavabo, rue de la Gare 1, 1321 Arnex-sur-Orbe

Température – 13.1 °C	Résultat	Norme/ max
Pesticides et métabolites	0.368 ug/L	0.500 ug/L
Chlordazon-desphenyl	0.043 ug/L	10.000 ug/L
Chlorothalonil R417811(M4)	0.310 ug/L	0.100 ug/L
Chlorothalonil R417888	0.058 ug/L	0.100 ug/L
Diméthaclore ESA	<0.20 ug/L	10.000 ug/L
Diméthachlor CGA369873	0.040 ug/L	10.000 ug/L
Métalachlor NOA 413173	0.046 ug/L	10.000 ug/L
Métachlor ethane sulfonic acid	0.034 ug/L	10.000 ug/L
Nuosulfuron UCSN	0.052 ug/L	10.000 ug/L
Ug/Lterbutylasin SYN 545666	<0.022 ug/L	10.000 ug/L

Appréciation de l'échantillon:

Absence des traceurs d'eaux usées recherchés.

Présence de métabolites des herbicides Chloridazon, Diméthachlore, Métolachlore et Nicosulfuron. Présence de métabolites du fongicide Chlorothalonil. La teneur en R471811, métabolite pertinent du fongicide Chlorothalonil, dépasse la valeur maximale admise (0.1 ug/L). Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public (OPBD, RS 817.002.11). Le détail complet de cette analyse est affiché au pilier public.



Chères et chers habitants d'Arnex,

Voilà déjà quelques mois qu'un sale virus a envahi nos vies. Au début on se disait que c'était qu'une simple grippe, mais les choses se sont compliquées. Il y a eu de plus en plus de cas et le confinement est devenu inévitable.

Je tiens à remercier au nom de la municipalité toutes les personnes qui se sont proposées pour aider les plus vulnérables et en particulier la jeunesse. Un grand merci à la population dans son ensemble pour avoir respecté les règles dictées par la Confédération.

Toutefois, la lutte n'est pas terminée. Les déconfinements progressifs du 11 mai et du 27 mai vont nous donner plus de liberté mais ce n'est pas le moment de se relâcher. Les règles suivantes restent d'actualité: garder ses distances, se laver régulièrement et soigneusement ou se désinfecter les mains, éviter les poignées de mains, tousser et éternuer dans le creux du coude, en cas de fièvre et de toux rester à la maison.

Vu la situation actuelle, faire tout pour ralentir la propagation du Covid-19 devient un véritable devoir de citoyen. Nous comptons sur votre sens des responsabilités, votre dévouement et votre solidarité qui sont absolument indispensables pour que nous puissions traverser ensemble cette épreuve importante.

De nombreux lieux sont à nouveau ouverts, restaurants et petits commerces, pensons à eux ainsi qu'à nos vigneron, consommateurs local, buvons local.

Le bureau communal est ouvert depuis le 11 mai aux heures habituelles, en cas de visites veuillez respecter les distances sociales et la désinfection des mains.

Avec toute la volonté nécessaire nous allons combattre ce virus et nous le vaincrons. Prenez bien soin de vous et pensez aux autres.

Pour la Municipalité – André Roch, syndic



AVIS A LA POPULATION - DECHETTERIE COMMUNALE COVID-19

les horaires actualisés sont disponibles sous: www.arnex-sur-orbe.ch

Pour donner suite aux directives d'allègements émises par le Conseil Fédéral le 27 mai dernier, concernant la protection de la population contre la propagation du COVID-19, la Municipalité a décidé d'adapter les mesures à la situation actuelle **dès le 4 juin 2020:**

- La déchetterie sera ouverte le lundi de 17h30 à 18h30, le jeudi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 11h30.
- Les enfants ne sont pas admis à la déchetterie

Afin de garantir votre sécurité à l'intérieur de la déchetterie et d'assurer la sécurité des collaborateurs en charge du respect du tri, nous vous demandons de **respecter les directives OFSP relatives à l'hygiène et la distance sociale.**

Le dépôt des sacs d'ordures ménagères doit se faire uniquement **le mercredi matin avant 11h00** aux emplacements prévus à cet effet. Nous vous rendons attentif que le marquage des points de récupération viennent d'être retracés et que certains endroits ont été modifiés.

En cette période d'insécurité sanitaire, nous comptons sur votre précieuse collaboration !

La Municipalité



JÉZEUIL-SUR-ORRE

ASSOUPLISSEMENT DES MESURES de protection contre la propagation du COVID-19, valable dès le 6 juin 2020

La Municipalité vous informe qu'en application avec les nouvelles directives émises par le Conseil Fédéral du 27 mai dernier, les locations des salles communales sont à nouveau possible dès le 6 juin 2020 selon les dispositions ci-dessous et dans le respect des mesures de protection dictée par l'OFSP.

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

🔓 Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

30

Rassemblements de
30 personnes max.
(à partir du 30 mai)

300

Manifestations de
300 personnes max.



Tous les
entraînements
sportifs



Enseignement présentiel
(secondaire II, niveau tertiaire
et autres formations)



Théâtres et
cinémas



Zoos et jardins
botaniques



Piscines et centres
de bien-être



Remontées
mécaniques



Campings



Établissements
de loisirs



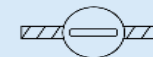
Grands groupes
dans les restaurants



Services de
prostitution



Discothèques et
boîtes de nuit



Frontières vers D, A, F
(à partir du 15 juin)



Camps de vacances
(300 pers. max.)

🚫 Interdits

30+

Rassemblements de
plus de 30 personnes
dans l'espace public

300+

Manifestations de plus
de 300 personnes



Compétitions sportives
avec contacts
physiques rapprochés

📌 Les consignes suivantes demeurent



Garder ses
distances



Porter un masque si
on ne peut pas garder
ses distances



Observer les
règles d'hygiène



Télétravail
si possible